



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGault Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-060

OBJET : GOURMAND'IZE – PRISE EN CHARGE D'UNE PRESTATION

Le Maire expose :

En 2023, le Comité des Fêtes avait pu bénéficier de la prestation Bagad Dor Vras via une prise en charge par la communauté d'agglomération dans le cadre de la convention qui la lie avec le bagad.

Cette année, la prestation ne sera pas gratuite, l'association sollicite donc le soutien de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge la prestation du Bagad Dor Vras réalisée le 20 décembre 2026 à l'occasion de la manifestation les Gourmand'Izé, d'un montant de 1000€.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA